



Projet éducatif

MJC de
Lherm

2025 / 2029

Introduction :

La Maison des Jeunes et de la Culture, qui constitue un élément essentiel de la vie sociale et culturelle du territoire offre à la population, aux jeunes comme aux adultes, la possibilité de prendre conscience de leurs aptitudes, de développer leur personnalité et de se préparer à devenir les citoyens actifs et responsables d'une démocratie vivante.

La MJC est une association d'animation socioculturelle implantée sur la commune de Lherm depuis 30 ans. Elle compte 1000 adhérents.

Elle développe 5 secteurs d'activités :

- L'enfance 3-12 ans : avec la gestion des ALSH et l'ALAE de Lherm et Ste Foy de Peyrolières,
- L'action jeunes pour les 12-17 ans fait l'objet de la mise en œuvre d'actions structurées et innovantes.
- L'accompagnement à la scolarité à Lherm
- Les clubs d'activités : avec une vingtaine de clubs la MJC offre un large éventail de possibilités dans les pratiques artistiques, culturelles, de loisirs, de détente et de sport pour tous les publics.
- L'animation locale : la MJC propose une programmation régulière de spectacles vivants pour enfants et/ou adultes ainsi que des manifestations diverses tout au long de la saison

Tous nos accueils s'inscrivent dans une CTG Convention Territoriale Globale piloté par la communauté de commune Cœur de Garonne en partenariat avec la MJC et la CAF Haute-Garonne. Nos accueils s'inscrivent aussi dans un PEDT enfance/jeunesse.



Le projet éducatif de la MJC : Un projet qui a besoin de la participation de tous.

- ☑ Le projet éducatif est un instrument de communication et d'information. Il est en accord avec la réglementation en vigueur et est à la disposition du public.
- ☑ Il s'adresse également aux équipes pédagogiques afin de leur faire connaître le cadre qu'elles s'engageront à respecter pendant toute la durée de leur implication dans l'accueil collectif de mineurs.
- ☑ Il précise les orientations que l'association s'engage à mettre en œuvre dans le cadre des accueils collectifs de mineurs, 3-17 ans, pendant tous les temps prévus à cet effet (périscolaire de la semaine, mercredi et vacances scolaires).
- ☑ Les accueils de loisirs font parties intégrantes de l'association située sur le territoire de la Communauté de communes Cœur de Garonne.
- ☑ La MJC a pour vocation de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes, de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture, afin que chacun(e) participe à la construction d'une société plus solidaire et plus juste. Elle contribue au développement des liens sociaux.
- ☑ La MJC élabore et formalise un projet associatif répondant à ses missions et l'évalue régulièrement. Les actions en direction et avec les jeunes sont une part importante de sa mission. Elle peut aussi proposer des activités et des services divers aux enfants et aux adultes. De telles actions, de tels services encouragent l'initiative, la prise de responsabilité et une pratique citoyenne.



Les axes pédagogiques en direction des ALAE :

- ☑ L'épanouissement et l'intégration des enfants par des actions complémentaires de celles des parents et de l'école.
- ☑ Le développement d'activités attractives et accessibles à tous, contribuant à l'éducation à la citoyenneté.
- ☑ L'aide pour chaque enfant à se construire à progresser, à s'élever tout au long de la vie. Cette volonté recouvre une dimension individuelle et collective.
- ☑ La participation à la transformation de la société en renforçant es liens intergénérationnels et la solidarité



Les axes pédagogiques en direction des ALSH :

- ☑ La dynamique d'actions éducatives de qualité
- ☑ La démarche de maintenir le plaisir des enfants comme constante durant l'accueil quel que soit le moment ou l'activité menée.

Pour des Accueils de Loisirs Sans Hébergement de qualité :

Les ALSH se déroulent lors des congés scolaires, en journée complète et, ou en demie journée avec ou sans repas.

Nous proposons des accueils à toutes les vacances sauf les trois premières semaines des vacances d'été et la première semaine des vacances de fêtes de fin d'année.

Pour des temps de vie forts :

Nous mettons tout en œuvre pour que les enfants puissent passer des moments éducatifs agréables et enrichissants. Nous cherchons en permanence à leur faire vivre des situations différentes de celles passées à l'école ou en famille.

Le centre de loisirs doit être un lieu où on aime venir s'amuser, apprendre, rencontrer de nouvelles personnes.

Le centre de loisirs est un lieu d'apprentissage, de découverte, d'épanouissement et d'expériences à échanger et à raconter.



Les axes pédagogiques en direction de l'espace jeunes :

Dans la continuité des structures « enfance », la mission de l'espace jeunes reste fondamentale pour que les jeunes poursuivent leur épanouissement dans un lieu certes différents mais où les valeurs autour du lien social et de nouvelles expériences comptent énormément.

- ☑ L'accompagnement des jeunes permet de donner un cadre et favorise son émancipation.
- ☑ Le développement de connaissances culturelles et sociales amène une richesse personnelle et encourage l'autonomie.
- ☑ L'organisation de rencontres inter jeunes apporte du sens dans la relation à l'autre.
- ☑ La participation de jeunes à des chantiers jeunes lors de chaque vacances

L'espace jeunes accueille des collégiens et lycéens du secteur. Le collège étant situé à Lherm, la dynamique de fréquentation est ancrée dans le village donnant un lieu vivant à proximité des jeunes souvent non véhiculés.

L'espace jeune est ouvert pendant les vacances scolaires et également les mercredis et samedis les semaines scolaires.



Les axes pédagogiques en direction du CLAS :

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité est un dispositif d'aide à la scolarité en direction des enfants de l'élémentaire jusqu'au lycée.

- ☑ Créer un contexte de travail adapté aux enfants en répondant à leurs difficultés d'apprentissage
- ☑ Favoriser l'ouverture culturelle à travers des projets variés
- ☑ Impliquer au maximum les familles dans le suivi de la scolarité des enfants et dans les projets culturels



Les axes pédagogiques en direction des clubs d'activités :

- ☑ Organiser
- ☑ Promouvoir
- ☑ Développer

Les axes pédagogiques en direction de l'animation locale :

- ☑ Le développement du partenariat avec les associations locales
- ☑ L'échange autour de la culture
- ☑ Réunir les habitants de différentes communes lors d'événements culturels



Les axes pédagogiques en direction des équipes de travail :

- Chaque équipe de direction et d'animation aura pour responsabilité de développer un projet
- pédagogique adapté et respectueux de démarches s'inscrivant dans les objectifs généraux du
- projet pédagogique.
- Ils devront développer un plan d'actions qui servira le projet éducatif en ayant des objectifs,
- des méthodes, des outils, des moyens, des critères spécifiques, ...

- Moyens pour le fonctionnement.
- Des locaux et espaces adaptés.
- Une équipe qualifiée et des modalités de recrutement en adéquation avec les services à fournir.
- (Qualification des animateurs, ...)
- Un règlement intérieur.
- Un budget d'activités.
- Des horaires d'ouverture adaptés.
- Des modalités tarifaires aux normes CAF.
- Respect des règles CAF et SDJES.
- Des outils d'information et de relation avec les familles.
- Des temps de concertation, de préparation et de bilan pour les équipes.
- Des modalités d'évaluation et de suivi des projets.